

## **Rapport de la Commission des finances chargée de l'examen des comptes communaux de l'exercice 2011, préavis municipal no 49 du 23 avril 2012**

---

Nyon, le 23 mai 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### Introduction

Conformément à l'article 74 du Règlement du conseil communal, la commission de finances (ci-après Cofin) s'est réunie à deux reprises, soit les 16 et 22 mai, pour examiner les comptes 2011 tels que présentés dans le Préavis municipal no 49 du 23 avril 2010.

Messieurs Y. Cornu et D. Saugy n'ont pas assisté à ces deux séances mais le quorum a été tout de même largement atteint si bien que la Cofin a été en mesure de délibérer en toute légitimité.

### Méthode de travail

La commission a rencontré M. C. Uldry, Municipal accompagné de M.S. Chenuz, chef de service. Etant donné qu'elle avait rencontré les Municipaux et chefs de service lors de la présentation du budget 2012, elle n'a pas estimé nécessaire de se réunir avec ces mêmes responsables en raison du fait, notamment, qu'elle a reçu des réponses à la plupart des questions qu'elle a posées et que la présentation des comptes, sous forme de préavis proprement dit d'une part, et des comptes détaillés en annexe d'autre part, en facilite la lecture. Elle remercie Monsieur le Municipal et son chef de service pour leur disponibilité.

La commission n'a pas jugé nécessaire de rencontrer les responsables de Fidinter, l'organe de révision de notre commune. Elle a par contre pris connaissance de son rapport qui confirme la bonne tenue des comptes et donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2011, tels qu'ils sont présentés et destinés au Conseil Communal.

### Retour en arrière

Pour rappel le débat sur le budget 2011 lors de la séance de notre conseil qui traitait ce sujet n'avait pas donné lieu à de grandes discussions si ce n'est quelques sujets mineurs. Il faut rappeler que, malgré un déficit du plus de 9 mio. de francs prévu au budget, nous savions déjà que les comptes 2010 allaient être équilibrés (pour finir, excédent de revenu de fr. 735'000).

Le déficit d'un peu plus de fr. 1'000'000 annoncé au budget 2011 était plus facilement acceptable d'autant plus qu'il s'approchait de l'équilibre par rapport au budget 2010 et qu'il était le plus bas à approuver depuis 7 ans.

## Les comptes 2011 : de bonnes surprises (comme en 2010)

C'est avec satisfaction que la Cofin a pris connaissance du fait que les comptes 2011 bouclent avec un excédent de recettes de fr. 972'000. Le déficit prévu (fr. 1'023'000) est résorbé, d'importants montants ont pu être virés en fonds de réserve, la marge d'autofinancement est excellente puisque l'entier des investissements a été autofinancé et notre dette a sensiblement diminué.

En regardant uniquement les colonnes de chiffres, on constate une amélioration des comptes de 2 mio. de francs par rapport au budget. On est loin du record de 2010 mais le trend est bon d'autant plus que le résultat positif de fr. 972'040 ne tient pas compte des écritures de bouclément (fr. 4'992'381), ce qui porte l'excédent de recettes à fr. 5'964'421.

Pour le résultat d'ensemble, soit un total des charges de fr. 177'138'229 et un total des revenus de fr. 178'110'269, la comparaison avec l'année précédente (2010) est totalement aléatoire au sens que nous avons cédé 6 points d'impôt au canton ce qui représente environ 6,8 mio. de francs et en raison d'autres éléments extraordinaires. Les raisons de ces différences entre comptes, budget et comptes 2010 seront abordées tout au long des prochaines lignes de ce rapport.

### **Charges et revenus par direction**

#### Administration générale (compte 1)

Le coût global de l'administration générale est inférieur de 1,27% par rapport au budget et augmente de 6,04% par rapport aux comptes 2010.

Le compte 10 (autorités) voit ses dépenses augmenter par rapport à 2010 en raison des frais de votations et élections. Les dégâts dus au vandalisme, qui ne figurent pas au budget (fr. 58'641), sont inférieurs à 2010. Les dépenses restent malgré tout inférieures au budget.

Le compte 11 (administration) est très stable par rapport au budget et aux comptes 2010. Dans ce compte on trouve les rubriques « développement durable » et « efficacité énergétique et énergies renouvelables » ; dans cette dernière on constate un important versement au fond de réserve (nouveau total du fonds : fr. 1'280'000). Il apparaît qu'il y a peu de demande pour le subventionnement de projets privés, les conditions d'octroi seraient-elles trop contraignantes ?

Le compte 13 (service du personnel et des assurances) est inférieur par rapport au budget de 7,79% et en augmentation par rapport aux comptes 2010 de 16,27%. Cette augmentation s'explique par l'actualisation de primes d'assurances (APG, assurances personnes et choses, RC), des honoraires et frais d'études (assessment, mandat à la société ESP) et aux indexations usuelles. A contrario notons une des raisons de diminution par rapport au budget : frais de formation interservice (./. fr. 133'000) en raison du manque de temps pour le personnel pour se libérer pour suivre ces formations.

Le compte 15 (affaires culturelles et de loisirs) est stable par rapport au budget (+ 0,46%) et en légère augmentation par rapport aux comptes 2010 (+ 2,61%). On notera une baisse des entrées au musée historique et porcelaines ainsi qu'au musée romain, par contre réjouissante hausse au musée du Léman. Il n'y pas d'autre commentaire particulier. Il en va de même pour le compte 16 (tourisme).

Le compte 17 (sports) est en augmentation de 5,07% par rapport au budget et de 7,49% par rapport aux comptes 2010. Concernant le service des sports on constate une augmentation des locations de salles et terrains (Esp'asse et patinoire) et une baisse des revenus du fait que les recettes publicitaires de la patinoire ne rentrent plus dans la caisse communale suite à une convention signée avec le HC Nyon. Pour la plage des Trois-Jetées on note une grande différence (+ fr. 61'761 par rapport au budget): la commune a acheté le matériel de l'ancien gérant et il a fallu changer le fourneau à gaz. La location de la buvette a également rapporté moins que prévu.

Pas de commentaire particulier pour les compte 19 (office informatique)

### Finances (compte no2)

Les charges du service augmentent de fr. 4'900'305 par rapport au budget. Elles sont aussi en hausse par rapport aux comptes 2010 (+ fr.3'964'828). Certaines charges ont augmenté, d'autres ont baissé ; elles augmentent par des frais de recouvrements et de dégrèvements plus élevés que prévus (calculés par le Canton), une participation à la péréquation directe en augmentation, une légère hausse des amortissements et un virement substantiel au fonds de réserve pour la péréquation (fr. 4'000'000). On constate une baisse importante de la charge de la dette (intérêts) puisqu'elle diminue de fr. 847'680 par rapport à 2010.

Pour les recettes, en commençant par le bas: on trouve un important montant relatif au remboursement du fonds de péréquation directe (+ fr. 6'805'677) en raison du nouveau système entré en vigueur en 2011. Les rendements des titres et créances subissent une légère baisse en raison de la recalculation d'imputations internes.

Pour ce qui nous intéresse le plus, à savoir les **impôts** (v. tableau page 9 du préavis) on constate des recettes en hausse par rapport à ce qui était prévu au budget (+ fr. 4'510'786) et nettement plus basses qu'en 2010 (- fr. 8'299'975). Pour l'impôt sur le revenu (personnes physiques), il y a une baisse qui s'explique par la bascule d'impôt de 6 points en faveur du canton, mais aussi parce que les rentrées fiscales de 2010 ont été caractérisées par un effet de rattrapage; et enfin, notons que le canton de Vaud enregistre une diminution de recettes pour ce type d'impôt, cette notion est aussi valable pour notre commune. Le tableau à la page 10 du préavis explique bien l'évolution des rentrées fiscales des dernières années de l'impôt sur le revenu en tenant compte des différents paramètres cités plus haut. On constate une progression de 2,48% qui correspond à l'évolution démographique.

L'impôt sur la fortune et la rétrocession de l'impôt frontalier restent stable alors que l'impôt à la source diminue de 1 mio. de francs (il avait aussi bénéficié de l'effet de rattrapage en 2010).

La bonne nouvelle vient des impôts des personnes morales qui sont en nette augmentation alors qu'ils sont aussi concernés par la bascule d'impôt en faveur du canton et que leur montant était déjà jugé exceptionnel en 2010. Mais il faut rester prudent avec ce type d'impôt au sens que près de la moitié est payée par un nombre restreint de sociétés et, au vu de la situation économique actuelle, faire une prévision est très aléatoire pour le budget 2013...

Pour les autres impôts nous vous prions de vous référer aux explications données dans le préavis et qui ne suscitent pas de commentaire particulier de la part de la Cofin.

### Domaines et bâtiments (compte 3)

Les charges nettes sont inférieures au budget (-11,1%) et aux comptes 2010 (-4,6%). Le compte 32 (Forêts et pâturages) voit ses charges fortement diminuer par rapport budget et aux comptes 2010. L'explication est à chercher dans les recettes : ventes de bois supérieures, plus de travaux pour des tiers dont la commune de St-Cergue et une importante subvention reçue.

Les charges nettes du service des gérances (compte 34) sont inférieures au budget (- 7,5%) ainsi qu'aux comptes 2010 (- 2,1%). Ce résultat est dû à différents facteurs : des coûts d'énergie à la baisse, moins de dépenses d'entretien des bâtiments (à l'exception des bâtiments secondaires scolaires Nyon-Rocher), l'imputation interne des intérêts inférieure, le loyer perçu pour l'abri PC (EVAM) et un grand nombre de dépenses plus modestes en-dessous des prévisions.

Les bâtiments du patrimoine financier (compte 35) voient leurs charges nettes diminuer respectivement de 15,5% et de 6,4% par rapport au budget et aux comptes 2010. Cela est dû par un transfert de 0,9 EPT du service des bâtiments au service des sports.

Les recettes nettes des bâtiments du patrimoine financier (sous-compte 355) sont inférieures de fr 50'000 par rapport au budget en raison de charges d'entretien supplémentaires pour l'immeuble rue de Rive 21 dans lequel on a agrandi les surfaces de bureau ce qui amènera une augmentation

du loyer perçu. On note encore une dépense de près de fr. 27'000 non prévue au budget (compte 358) concernant des honoraires pour une étude pour l'optimisation énergétique et une analyse de l'optimisation financière des énergies des bâtiments communaux.

#### Travaux (compte 4)

Globalement le compte « Travaux » est en augmentation de 1,1% (fr. 99'400) par rapport au budget et de 1,8% (fr. 154'000) par rapport aux comptes 2010. L'analyse service par service nous montre que :

Le service de l'urbanisme (compte 420) voit son budget dépassé de fr. 65'000 (ou fr. 196'189 par rapport à 2010). L'explication principale vient du compte 3011 « Traitements », l'arrêt-maladie, puis le départ de l'ancien chef de service en décembre 2011 y sont certainement pour quelque chose ; nous y reviendrons plus loin dans ce rapport. A noter également dans ce compte des recettes très importantes dans le compte 4319 ( fr. 7'636'830) contrebalancées par un versement au fonds de réserve (compte 3819), il s'agit de la facturation de taxes d'équipement communautaire (v. explications dans le préavis, page 12).

Le réseau routier (compte 430) dépasse son budget d'environ fr. 100'000 surtout en raison de salaires de personnel surnuméraire (compte 3012) ; cette dépense due à des absences de longue durée parmi le personnel fixe est compensée plus loin dans le compte « Remboursement de traitement » 450.4361 ce qui nous fait dire que le compte du réseau routier est équilibré par rapport au budget. La lecture ligne par ligne nous apprend tout de même que le déneigement a coûté un peu plus que prévu (+ fr. 24'343), qu'il y a eu pour plus de fr. 31'000 de frais d'étude (fr. 10'000 au budget) et que l'on a dépensé fr. 129'502 pour l'entretien du réseau routier, soit moins que ce qui était prévu au budget (fr.148'000) ce qui a surpris la Cofin eu égard à l'état général de nos routes et des remarques récurrentes entendues lors des séances du Conseil. On notera encore dans ce compte des recettes en hausse par rapport au budget, mais nettement inférieures aux comptes 2010, pour mémoire cette année-là un très important montant avait été facturé à l'UEFA pour les permis de fouille et d'anticipation.

Le service des espaces verts (compte 440) voit ses comptes équilibrés par rapport à 2010 et en diminution par rapport au budget. Au niveau des charges, les traitements (3011) sont nettement moins élevés que prévu mais en partie compensés par le personnel surnuméraires (3012), explication : lorsqu'un employé fixe quitte son emploi, on préfère ne pas se précipiter pour le remplacer et on a recours à du personnel temporaire. Pour le reste on apprend d'une part qu'en raison d'un été pluvieux il a fallu moins arroser d'où une économie et, d'autre part, qu'en raison d'un printemps et d'un automne particulièrement secs il y a eu beaucoup moins de travaux de désherbage d'où une nouvelle économie.

Les traitements des déchets (compte 450) nous coûtent moins cher qu'en 2010 (- 3,5% ou fr. 76'694) et nettement moins que ce qui était prévu (- 14,6%). Par rapport au budget les charges du personnel, le collectage, le transport et l'élimination des déchets sont inférieures et côté recettes on note que la redevance déchets est en nette augmentation due à une meilleure valorisation des déchets .

Les réseaux d'égout et épuration (compte 460) sont inférieurs aux comptes 2010 de près de fr. 280'000 ( ou 41%). Du côté des charges on note une augmentation du montant consacré au traitement des boues (compte 3526) en raison d'un surplus de boues à traiter (170 tonnes dont 120 provenant d'autres communes). De l'autre côté, on trouve, bien entendu, une augmentation de revenu provenant du séchage des boues (compte 4526), et des taxes d'introduction (compte 4341) qui sont supérieures de presque fr. 400'000 à 2010 (ce qui explique l'amélioration globale par rapport à 2010) mais inférieures à ce qui était escompté (budget : fr. 1'600'000, réalisés : fr. 849'135)

#### Instruction publique et cultes (compte 5)

Les charges nettes du dicastère sont inférieures de fr. 3.468'594 par rapport aux comptes 2010 en raison de la prise en charge par la Canton du service de l'enseignement spécialisé (compte 530). On notera que notre commune a tout de même enregistré dans les comptes 2011 une charge de fr. 170'070 correspondant au solde de la péréquation 2010.

Pour les recettes on voit des subventions cantonales supérieures à ce qui était prévu au budget ; celles-ci ne sont pas forcément faciles à prévoir dans le sens qu'elles dépendent du nombre de cours, du nombre d'élèves participants et du type de cours.

## Police (compte 6)

Globalement le compte de police présente des charges nettes inférieures de 8,3% (- fr. 451'257) par rapport au budget et de 10,5% (+ fr. 492'843) supérieures par rapport aux comptes 2010.

Le service de police (compte 600) maîtrise bien ses charges par rapport au budget et voit ses revenus supérieurs à ce qui avait été budgétisé, notamment pour les amendes (comptes 4370) et pour le compte 4361, remboursement de traitements, pour une absence d'un collaborateur non remplacé.

Pour la petite histoire on constate que le produit des amendes est inférieur de fr. 84'641 par rapport aux comptes 2010, est-ce dû à un meilleur respect des automobilistes aux règles de circulation ou à un radar défaillant ?

Les recettes provenant des taxes de stationnement (comptes 611 et 612) sont supérieures d'environ fr. 100'000 aux comptes 2010. Cette marge supplémentaire est en partie mangée par des charges non prévues comme le remplacement du système de lecture des cartes de paiement (compte 3143) et la TVA préalable non récupérable (compte 3195, fr. 88'696). Le parking de Perdtemps avec ses barrières d'entrée et de sortie n'étant pas soumis au même régime de TVA qu'un parking payant libre d'accès avec une borne à prépaiement.

L'office de la mobilité (compte 615) voit ses charges globales en hausse de 6% (fr. 110'000) par rapport au comptes 2010 et diminuer de 9,8% (fr. 208'000) par rapport au budget. La différence par rapport au budget s'explique par une participation inférieure de fr. 103'500 aux frais de transport (compte 3657, facture du Canton) et à un remboursement de participation aux TPN de fr. 107'460 (compte 4362).

Le contrôle des habitants (compte 620) présente de comptes équilibrés par rapport à 2010 et au budget. Un sujet retient toutefois l'attention de la Cofin : la vente des abonnements journaliers CFF aux habitants de notre commune dégage une marge nettement exagérée (achats, fr. 97750 ; vente, fr. 140'155 ; marge, fr. 42'405). Même si la gestion de ces abonnements occasionne des frais, cette marge n'est pas justifiée. En comparaison avec le personnel communal pour lequel des subventions aux abonnements CFF sont octroyées (v. les avantages accordés par rapport au plan mobilité), le citoyen Nyonnais peut se sentir comme étant préterité au vu des chiffres cités plus haut.

Le service du feu (compte 650), compte fermé, voit ses charges augmenter par rapport au budget de 6,4% (fr. 113'000) en raison de soldes plus importantes (+ d'interventions), du remplacement d'une centrale téléphone tombée en panne et du changement d'une porte à sections. Ces augmentations de charges sont compensées par des recettes plus importantes, notamment les subventions sur frais d'exploitation (compte 4511) liées au nombre d'interventions. Le versement au fonds de réserve (fr. 352924) est conforme à ce qui a été budgété mais nettement inférieur à celui de 2010 (fr. 591'192)

## Affaires sociales (compte 7)

Les charges globales de ce dicastère sont inférieures de 8,6% (- fr. 2'336'697) par rapport aux comptes 2010 et de 2,3% (- fr. 589'856) par rapport au budget. En prenant les sous-comptes les uns après les autres on trouve l'explication sur ces différences.

Le compte prestation jeunesse (compte 705) voit ses charges être nettement inférieures au budget ; en fait les deux travailleurs sociaux de proximité prévus ont commencé leur activité au mois de juin. Même raison pour les frais d'animation nettement inférieurs à ce qui était inscrit au budget.

La prévoyance sociale (compte 720) représente typiquement les dépenses que nous « subissons » puisqu'il s'agit de factures que nous recevons du canton. Au vu de la redistribution des cartes qu'il y a eue (basculé d'impôt), il est difficile de faire une comparaison par rapport aux comptes 2010 (- fr. 2'895'208). Les dépenses supplémentaires de 4% par rapport au budget (fr. 678'180) représentent le solde de la facture sociale 2010.

A ce sujet, la Cofin a appris que les 6 points d'impôt que les communes ont cédés au Canton **ne suffiront pas** à couvrir les prestations que celui-ci doit assumer, il lui manque 0,37 point ce qui représente pour Nyon environ fr. 400'000. Nous osons espérer que l'Union des Communes Vaudoises se montrera intraitable avec l'Etat et que celui-ci, pour une fois, assumera ses erreurs de calcul.

L'office du logement (compte 740) a des charges nettement inférieures à ce qui était prévu, le montant des aides individuelles au logement (compte 3665) représente le quart de la somme budgétisée.

Les coûts pour la structure d'accueil collectif (crèches, compte 760) ont baissé de 5,3% par rapport aux comptes 2010 et de 15,5% par rapport au budget (- fr 542'400.-) : Est-ce une surprise ? L'explication tient en trois mots : « revenu des parents » ; en effet les tarifs sont fixés en fonction du revenu des parents et il est évident que le salaire moyen des parents amenant leurs enfants à la crèche a évolué à la hausse ces dernières années et, par conséquent, cela influence aussi les comptes des crèches.

La charge globale de la structure d'accueil familial de jour (compte 761) voit ses charges se monter à 20,3 % de plus qu'au budget (+ fr. 64'134), par contre elles diminuent par rapport aux comptes 2010 (- 3,6%). Cette augmentation est essentiellement liée à l'augmentation des heures de garde ainsi qu'à une augmentation des salaires, elle est partiellement compensée par une augmentation de la participation du Canton et des parents.

Fait extraordinaire (!), l'UAPE du Couchant (compte 763) dégage un revenu de fr. 108'565 alors que l'on prévoyait au budget une charge de fr. 320'000. L'explication est simple : il y a d'abord des charges parfaitement maîtrisées mais c'est surtout du côté des recettes qu'il faut chercher soit une participation des parents plus élevées que prévu (même raison que pour les crèches) et puis des subventions cantonales et fédérales de fr. 280'000 plus élevées que budgétisées. L'aide au démarrage était prévue jusqu'en 2010 mais au vu des disponibilités financières de la FAJE il a été décidé d'un versement complémentaire sur 2011, ce qui a généré cette bonne surprise.

C'est aussi dans ce compte que l'on trouve un amortissement extraordinaire de fr. 1'012'850 de ce bâtiment ce qui laisse un solde à amortir de fr. 333'500 (pour les explications, veuillez vous référer à la page 4 du préavis).

### Services industriels (compte 8)

D'une manière globale, les services industriels rapportent fr. 1'079'065 (53,7%) de plus qu'en 2010 et fr. 585'699 (23,4%) de plus qu'au budget.

Le service des eaux (compte 810), est un compte fermé. Du côté des charges, il y a eu moins de dépenses d'entretien, moins d'amortissements ordinaires, et côté recettes, elles sont toutes nettement supérieures au budget ce qui finalement génère un versement de fr. 1'146'572 au fond de réserve qui atteint maintenant la somme de fr. 8'745'685. Malgré les investissements prévus dans un futur relativement proche (construction d'un réservoir) la Cofin se demande si le prix de l'eau n'est pas actuellement surfait.

Les activités commerciales du service électrique (compte 822) dégage un bénéfice nettement supérieur à ce qui était inscrit au budget (+ fr. 674'969). Lors de l'élaboration de celui-ci on avait prévu une hausse du prix d'achat de l'électricité qui n'a pas eu lieu, d'où un bénéfice supérieur aux prévisions.

Le service du gaz (compte 830) fait un bénéfice de fr. 1'288'769 auquel on peut ajouter fr. 992'381 correspondant à une ristourne des SI de Lausanne par rapport aux achats de gaz en 2010. Ce montant a été porté au fonds de réserve « régularisation des tarifs du gaz ». Comme pour le service des eaux, la Cofin pense que le prix du gaz pourrait être revu à la baisse et profiter aux consommateurs de cette énergie.

### Charges par nature

Les charges augmentent de fr. 10'423'859 (6,25%) par rapport au budget et de fr. 5'397'499 (3,14%) par rapport aux comptes 2010.

### Autorités et personnel (compte 30)

Les charges de personnel sont inférieures de 0,44% par rapport au budget (- fr. 198'008) et en augmentation de 3,14% (fr. 1'930'236) par rapport aux comptes 2010. L'explication se trouve à la page 6 du préavis.

### Biens, services et marchandises (compte 31)

Le compte est à la baisse de 9,54% par rapport au budget (- fr. 3'868'479) et de 6,26% par rapport aux comptes 2010 (fr. 2'448'085). Pour l'explication pour cette importante différence, voir la page 6 du préavis. La Cofin apprécie les efforts faits par la Municipalité pour contrôler ces dépenses et d'un autre côté elle constate avec surprise que pour le compte 314 (entretien des immeubles,

routes et territoire) l'entier du budget alloué n'a pas été utilisé. Elle constate également que le poste 318 (honoraires et prestations de services) pèse toujours plus dans ce compte (9,6 % par rapport à 8,8% pour 2010) tout en reconnaissant que notre administration a besoin de ces services par manque de spécialistes ou de personnel à disposition.

#### Intérêts passifs (compte 32)

Ils sont inférieurs de fr. 438'429 (9,83%) par rapport au budget et de fr. 812'657 (16,81%) par rapport aux comptes 2010.

#### Amortissements (compte 33)

Ils sont en hausse de fr. 1'777'473 (15,77%) par rapport au budget et de fr. 2'686'978 (25,94%) par rapport aux comptes 2010. Voir page 6 du préavis pour les explications.

#### Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (compte 35)

Ce poste est à la baisse par rapport aux comptes 2010 (- fr. 4'448'219 ou 10,35%) et à la hausse par rapport au budget (+ fr. 1'283'431 ou 3,44%). Cette baisse est due à la bascule d'impôt de 6 points en faveur du Canton. Il est dès lors très difficile d'expliquer et d'analyser les effets de cette bascule. Pour rappel, comme dit plus haut, il semble que le Canton n'aura pas assez de ces 6 points pour assurer les prestations qu'il doit fournir et pourrait bien revenir sonner à la porte pour réclamer un complément. Veuillez vous référer au tableau et aux explications de la page 7 du préavis pour plus de détails.

#### Aides et subvention (compte 36)

Elles augmentent par rapport à 2010 (+ fr. 144'843 ou 1,42%) et sont inférieures par rapport au budget (- fr. 1'066'505 ou 9,36%). Voir page 7 du préavis.

#### Attributions aux fonds et aux financements spéciaux (compte 38)

Le compte 380 enregistre 4 mio. de francs au titre de provision pour solde de péréquation. D'après les informations en possession de la Municipalité, **cette réserve est une évaluation basse** de ce que nous pourrions avoir à payer pour le solde de la facture sociale 2011. La diminution des indemnités de chômage font qu'un grand nombre de citoyens passent à l'aide sociale.

Pour le compte 381, référez-vous aux explications de la page 7 et 8 du préavis.

Petite piqûre de rappel : la Cofin attend toujours que la Municipalité soumette au conseil un règlement pour le fonds de réserve no 9282.01 (parking).

#### Imputations internes (compte 49)

Les imputations internes sont en augmentation de près de fr. 900'000 par rapport au comptes 2010 et inférieures de fr. 577'000 par rapport au budget. Elles n'influencent pas le résultat puisqu'il s'agit d'écritures internes, mais, par contre, rendent parfois la lecture des comptes plus compliquées et de plus, sont calculées de manière pas toujours compréhensibles.

Cela fait plusieurs fois que la Cofin se pose la question sur le bienfondé de ces écritures.

### **Revenus par nature**

Dans leur ensemble, les revenus 2011, soit fr. 178'110'269 sont supérieurs de fr. 12'419'589 (+ 7,5%) par rapport au budget et de fr. 5'634'139 (3,27%) par rapport aux comptes 2010. Voir le tableau de la page 8 du préavis.

#### Impôts (compte 40)

Ce sujet a déjà été développé plus haut dans ce rapport sous la rubrique « Finance ». Référez-vous au tableau de la page 9 du préavis et aux explications qui suivent.

Au sujet des impôts la Cofin s'est intéressée aux **exonérations fiscales** accordées à certaines entreprises, sujet régulièrement abordé dans les médias ces dernières semaines. On entend beaucoup parler de régions bénéficiant de l'arrêté Bonny où vont s'établir de grands groupes internationaux qui peuvent bénéficier d'exonérations fiscales tant fédérales, cantonales que communales sous certaines conditions. Première information, notre région n'est pas incluse dans une de ces zones et, par conséquent, une société qui viendrait s'y établir n'échapperait pas à l'impôt fédéral. Il y a ensuite les sociétés en statuts fiscaux spéciaux (holding, ou encore sociétés ayant une activité en CH imposée à 100% et des revenus provenant de l'étranger imposés à un taux réduit) et des sociétés en alignement fiscal ponctuel (avec négociation de créations d'emploi par exemple). Il faut savoir qu'avant de décider un allègement fiscal, les communes sont consultées par le canton: **Nyon a toujours préavisé négativement**, la Municipalité préfère faciliter l'implantation d'une entreprise par la mise à disposition de terrains à des conditions favorables ou d'autres moyens plutôt que d'accorder une réduction d'impôt.

Il y a ensuite l'exonération ou rabais d'impôt pour les personnes physiques : les fonctionnaires internationaux ne paient pas d'impôt, et, pour finir, on pense au fameux forfait fiscal que l'on appelle aussi l'impôt sur le train de vie qui peut être accordé à une personne étrangère n'exerçant aucune activité économique en Suisse. Dans ce cas, la décision est prise par le Canton. L'argent encaissé est ensuite réparti entre la Confédération, le Canton et la Commune.

#### Patentes et concessions (compte 41)

Le montant figurant dans ce compte est stable par rapport à 2010, mais il y a une grande différence par rapport au budget au sens que l'on avait encore inscrit dans le compte 411 (concessions) la rétribution de fr. 400'000 que les S.I. versaient à la Commune en tant que propriétaire du réseau.

#### Revenus du patrimoine (compte 42)

Les revenus du patrimoine sont en hausse par rapport au budget, soit fr. 85'297 (1,25%) et en baisse par rapport aux comptes 2010 (- fr. 226'311 ou 3,17%). Pour les explications, voire la page 12 du préavis.

#### Taxes, émoluments, produits de ventes (compte 43)

Il y a une importante différence dans ce compte (+ 15,02% ou fr. 7'532'816 par rapport au budget, et + 10,16% ou fr. 5'320'742 par rapport aux comptes 2010) essentiellement générée par la facturation de taxes d'équipement, sujet déjà cité précédemment. Les chiffres mis au budget pour les S.I. tablaient sur des augmentations de prix qui n'ont pas eu lieu.

#### Parts à des recettes cantonales (compte 44)

Il y a un montant de fr. 2'128'258 pour ce compte, en augmentation par rapport au budget et en diminution par rapport aux comptes 2010. Voir les explications de la page 12 du préavis.

#### Participations et remboursement de collectivités publiques

Le montant est de fr. 17'527'286, ce qui représente 4,58% de plus que le budget. Cette année marque l'entrée en vigueur du nouveau système péréquatif, une comparaison avec l'année précédente est donc totalement aléatoire.

#### Autres prestations et subventions (compte 46)

Le montant de fr. 3'246'031 est supérieur au budget de 3,61% (fr. 114'781) et aux comptes 2010 de 18,03% (fr. 495'912). Cette augmentation est due à la participation des parents aux structures d'accueil.

#### Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux (compte 48)

Ils sont en hausse par rapport au budget de fr. 334'142 (56,24%) et par rapport aux comptes 2010 de fr. 209'514 (29,15%).



## **Bilan et autofinancement**

Le bilan figure aux pages 85 à 87 des comptes. Les commentaires de la Municipalité se trouvent aux pages 15 et 16 du préavis. On constate une légère diminution du total du bilan d'un peu plus de 2,7 mio. de francs.

A l'actif on constate que les disponibilités retrouvent un niveau correct. Les débiteurs sont en forte augmentation due à des taxes déjà facturées mais non encore exigibles. Les impôts à encaisser sont inférieurs de 2,3 mio. de francs par rapport à 2010. Les placements du patrimoine financier sont stables alors que les investissements du patrimoine administratif augmentent légèrement.

Au passif, les créanciers sont stables. L'emprunt à court terme figurant au bilan le 1<sup>er</sup> janvier a été remboursé et les emprunts à moyen et long terme ont diminué d'un peu plus de 10 mio. de francs. Les emprunts se montent maintenant à 122,9 mio. de francs. Cette situation réjouit la Cofin mais il faut être conscient que la dette par habitant (fr. 6'567) reste élevée (plaçant Nyon en fin de peloton de communes vaudoises de taille similaire). Ce propos peut être nuancé si l'on tient compte de la forte valeur du patrimoine financier de notre ville. Il faut noter que pour les investissements nets, qui ont été en 2011 de fr. 14'089'521 (+ fr. 5'280'000 par rapport à 2010), nous n'avons pas eu recours à l'emprunt. Ce résultat est dû au fait que nous avons une marge d'autofinancement relativement élevée, le degré d'autofinancement des dépenses nettes d'investissement est proche de 200% !

Ce degré d'autofinancement peut certes nous réjouir mais il faut rappeler que notre ville a investi 16,2 mio. de francs en 2011 (ou 14 mio. en chiffres nets) ce qui est loin du budget de 31 mio. de francs ce qui peut laisser un goût amer à certains comme cela a été relevé lors de la séance du Conseil traitant le dépôt de ce préavis.

Comme en 2010 le résultat 2011 permet d'améliorer la structure du bilan : les emprunts représentent désormais 53% du total contre 59% en 2010 et les fonds de réserve 38,3% contre 32,8%. Le capital double pour passer à fr. 1'790'009.

Nous en avons fini maintenant avec l'analyse technique des comptes et nous allons énumérer ci-dessous quelques points auxquels la Cofin souhaite donner un peu de relief.

Ces points ont déjà été évoqués précédemment dans ce rapport mais nous nous permettons de les rappeler et demandons à la Municipalité d'y être attentive :

- Compte 112, efficacité énergétique et énergies renouvelables : vu le peu de demandes de subventionnement de projets privés, la Cofin demande à la Municipalité de revoir son règlement sur les conditions d'octroi, ou si celui-ci est dans les normes avec ce qu'il se fait ailleurs, de revoir sa communication auprès des propriétaires de biens immobiliers afin de les sensibiliser par rapport aux possibilités d'obtenir des subventions de la commune dans ce domaine
- Compte 620, contrôle des habitants : la Cofin souhaite que la Municipalité reconsidère les tarifs appliqués concernant la vente des abonnements journaliers CFF. Même si cela reste avantageux par rapport au tarif normal, les tarifs nyonnais sont parmi les plus hauts de la région. La marge dégagée est suffisamment confortable pour consentir à une réduction. Comme dit plus haut, nous mettons cette demande en relation avec ce qui est fait en faveur du personnel communal et pensons que la population a aussi droit à un petit sucre.
- Compte 810, service des eaux : que le service des eaux fasse du bénéfice...oui, mais que celui-ci reste raisonnable. La Cofin estime qu'une légère diminution du prix de l'eau serait acceptable pour nos comptes et appréciée de la part des Nyonnais.
- Compte 830, service du gaz. depuis 2009 nous alimentons un fonds portant le nom de « régularisation des tarifs du gaz » ; va-t-on continuer à l'alimenter ? La Cofin pense que, vu le montant emmagasiné l'on pourrait en ristourner une partie aux consommateurs de cette énergie sous la forme d'une petite baisse de prix.

Pour finir, un sujet que la Cofin souhaite aborder et qui fera l'objet d'un vœu à la suite des conclusions de ce rapport, vœu également émis par la Commission de gestion de notre conseil : il concerne les **crédits supplémentaires**.

Pour rappel la Municipalité a la compétence d'engager, dans le cadre du budget de fonctionnement, des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de fr. 50'000. Ces dépenses font ensuite l'objet d'un rapport au Conseil et sont soumises à ratification de le cadre du processus d'adoption des comptes communaux.

Les dépenses supérieures à ce montant doivent faire l'objet d'une demande de crédits supplémentaires sous la forme d'un préavis soumis au Conseil. Ces demandes se font en général en deux fois : la première fois fin juin et pour la seconde le préavis est déposé au Conseil de décembre (les différents services doivent faire part de leur demande à fin octobre). Cela signifie donc que pour des dépassements qui surviennent en novembre et décembre il n'y a pas de demandes de crédits supplémentaires et nous les trouvons simplement dans les comptes avec ou...sans explications.

Voici des exemples pris dans les comptes 2011 :

- RRH 130.3185.00 Honoraires et frais d'étude, + fr. 56'147
- Mandat à la société ESP pour audit dans les services RH, SAG, Mobilité, URB et T&E
  
- Bât. Scol. 343.3080.00 Personnel temporaire, + fr. 54'393
- Compensé par compte 3011 et 4361 (traitements et remboursements de traitement)
  
- Bâtiment 344.3012.00 Personnel auxiliaire, + fr. 74579
- Compensé par 130.4361.00 (remboursement de traitement)
  
- Bât. Patri. Financier 355.3141.80 Entretien général, + fr. 54'701
- Augmentation surfaces de bureau > augmentation de loyer
  
- Travaux 430.3012.00 Personnel surnuméraire, + fr. 106'424
- Compensé par 450.4361.00 (remboursement de traitement)
  
- Esp. Verts 440.3012.00 Personnel surnuméraire, + fr. 57'894
- Compensé par baisse sur compte 3011 (traitements)
  
- Travaux 460.3526.00 Traitements de boues, + fr. 65'321
- + de boues à traiter, partiellement compensé par 460.4526.00 (recettes en +)

Il est vrai que pour les cas cités ci-dessus cela pourrait être acceptable mais, formellement il y aurait dû avoir une demande de crédits supplémentaires même si les explications figurent d'une manière directe ou indirecte dans les comptes. La situation qui suit est plus compliquée et a interpellé la Cofin :

- Urbanisme 420.3011.00 Traitements, + fr. 67'742
- Pas d'explication

Malgré son insistance et devant le manque d'explication de la Municipalité, la Cofin s'est adressée à la Commission de Gestion pour avoir la confirmation de ce qu'elle supposait, c'est-à-dire que ce dépassement au budget pourrait être dû en partie au départ du chef du service de l'urbanisme à la fin de l'année. Il nous a été confirmé par la Coges que le chef de service a touché une indemnité de départ dont le montant ne nous sera pas communiqué en raison d'une clause de confidentialité qui figure dans la convention signée par les deux parties. Tout au plus apprend-on que le dépassement est partiellement compensé par des indemnités pertes de gain de fr. 32'000. L'entier du dépassement n'est pas entièrement dû à cette situation puisque cette personne a été momentanément remplacée.

Cette situation pouvant à nouveau survenir (au vu des informations connues au moment de la rédaction de ce rapport), la Cofin pose la question suivante : y-a-t-il des règles établies quant à des indemnités lors du départ d'un chef de service, volontaire ou non, ou encore par consentement mutuel ? Il est certain que la situation vécue au service de l'urbanisme conforte la Cofin dans le

vœu qu'elle émet conjointement avec la Coges. Même si la proposition contenue dans le vœu enfonce des portes ouvertes (les dépenses ont déjà été faites) elle permettra au moins de clarifier les choses et de donner encore plus de transparence aux décisions municipales. La Municipalité avait habitué le Conseil à une communication très active, la Cofin souhaite qu'elle le reste, même quand les informations à faire passer sont peu réjouissantes et revêtent un caractère sensible.

## **Conclusions**

Alors que le budget prévoyait un déficit « mesuré », les comptes 2011 bouclent avec un résultat encourageant voire même réjouissant si l'on tient compte des attributions aux fonds de réserve. Nous relevons le parfait contrôle des charges maîtrisables de la part de la Municipalité et l'effort de l'administration pour rester en-deça des crédits accordés. La conjoncture économique nous a été très favorable notamment l'impôt sur le bénéfice des personnes morales qui était déjà à un niveau impressionnant en 2010 par contre la situation est plus préoccupante concernant l'impôt des personnes physiques qui auraient tendance à stagner. Aujourd'hui nous analysons les comptes de l'année dernière et nous nous réjouissons du résultat mais nous ne pouvons pas nous empêcher de penser au prochain budget avec ses prévisions de rentrées fiscales aléatoires.

La marge d'autofinancement est excellente. Oui, les investissements réalisés sont loin de ce qui avait été prévu au budget mais cela ne peut que nous encourager à rattraper notre retard, et à mettre en route de nouveaux projets.

L'endettement net est en recul par rapport à 2010 : Il se monte maintenant à fr. 6'567 par habitant. Cette évolution nous fait plaisir et la Cofin pense qu'il faut continuer dans ce sens afin de ramener Nyon au niveau d'endettement par habitant des communes de même taille.

Les Services Industriels restent une valeur sûre. Le résultat est nettement au-dessus du budget, et même si les résultats ne sont plus ceux de la « grande époque », ces revenus font du bien au ménage communal.

Le prochain (?) règlement sur les déchets devrait permettre de pouvoir faire quelques économies, pour rappel ce poste se monte à plus de fr. 2'100'000 dans les comptes 2011.

Concernant notre parc immobilier, sa valeur ECA se situe à plus de 380 millions. Lorsque l'on sait que l'on a consacré fr. 1'130'000 à son entretien on peut se dire que c'est une belle somme mais on est très loin des normes recommandées (1,5% de sa valeur ECA).

Un mot sur la péréquation : cela reste un grand mystère. Pour rappel il y a trois paramètres pour le calcul de celle-ci : les données de notre ville (que nous connaissons), les données du canton (facture sociale) et les données des autres communes. Même si ce système de péréquation trouve quelques justifications, c'est tout de même frustrant de savoir que l'on dépend des autres et qu'il faut mettre de l'argent « de côté » étant donné que ce qu'on a déjà payé ne sera sûrement pas suffisant.

Comme le relève la Municipalité dans son préavis, les éléments des comptes 2011 sont générateurs de confiance entre la Municipalité, les Services et le Conseil communal. La Cofin partage cet avis et, comme la Municipalité, elle pense qu'il ne faut pas céder à l'euphorie et que la gestion rigoureuse de nos finances publiques demeure une nécessité.

Nous terminerons ce rapport par les vœux de la Cofin, nous en exprimons quatre.

Le premier, comme évoqué précédemment, concerne les crédits supplémentaires tant il apparaît à la Cofin nécessaire d'expliquer les dépassements de dépenses d'une manière claire et précise :

- La Cofin estime qu'il serait convenable que la Municipalité prévoie une troisième série de crédits supplémentaires en janvier, avant la présentation des comptes, incluant les dépassements qui seraient survenus entretemps. Cette façon de faire présenterait l'avantage de survenir après le bouclage des comptes et, par conséquent, de refléter la réalité.

Le deuxième n'est pas nouveau, il concerne les abréviations :

- Les abréviations nombreuses et variées sont souvent incompréhensibles, même pour les membres de la Cofin qui sont pourtant rompus à l'exercice. Que dire pour les autres membres du Conseil communal ? Un bréviaire inventoriant toutes les abréviations utilisées au sein de la commune accompagnant à l'avenir le budget et les comptes serait le bienvenu.

Le troisième concerne les explications :

- La colonne de droite du cahier des comptes est faite pour insérer une explication concernant telle ou telle ligne de compte. Ces explications sont très utiles et évitent un certain nombre de questions. Nous pensons, là aussi, aux conseillers communaux qui trouveront la lecture des comptes nettement facilitée. Autant le cahier du budget 2012 était truffé de commentaires, autant le cahier des comptes 2011 en manquait. Nous remercions d'avance la Municipalité de remédier à ce défaut.

Pour le dernier vœu, la Cofin est consciente qu'elle fait une demande complexe et qu'elle ne pourra pas se réaliser du jour au lendemain tant celle-ci nécessite la mise en place de processus et de force vive à disposition :

- La Cofin demande à la Municipalité de présenter vers la fin du mois de septembre une situation la plus précise possible des comptes de l'année en cours. Pour certains services c'est possible et en cours, pour d'autres, c'est possible mais pas maîtrisé. C'est un travail de longue haleine mais nous avons l'espoir que notre administration trouvera le chemin pour y parvenir.

Au terme de notre examen et au vu des informations complémentaires fournies par la Municipalité, la Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 49 concernant les comptes 2011

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2011 et d'en donner décharge à la Municipalité
2. de comptabiliser l'excédent de revenu sur le compte Capital No 9290.01
3. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2011

La Commission des finances :

Madame Bernadette Nelissen, Messieurs Jacques Pittet, David Saugy, Luciano de Garrini, Braulio Mora, Yvan Cornu, Jean Bischofberger, Philippe-Jean Perret, Laurent Mieville, David Lugeon, Pierre Girard, président et rapporteur.